



## AFDC

### Assemblée générale ordinaire 18 janvier 2023 [Assemblée générale pour 2021]

La Présidente de l'Association, Anne Levade, ouvre la séance à 9h15.

Le Secrétaire général, Fabrice Hourquebie, donne lecture de la liste des membres présents, représentés (procurations) et excusés non représentés.

#### Membres présents (24) :

A. Bachert ; G. Bergougous ; Ph. Blacher ; J. Bonnet ; E. Cartier ; Fr. Colly ; B.-L. Combrade ; A. Delcamp ; J.-Ph. Derosier ; M. Fatin-Rouge Stefanini ; J.-L. Hérin ; F. Hourquebie ; A. Le Quinio ; A.-M. Le Pourhiet ; A. Levade ; D. Maillard Desgrées du Loû ; B. Mathieu ; J. Padovani ; X. Philippe ; D. Rousseau ; C. Sévérino ; A. Vidal-Naquet

#### Membres représentés (ayant donné procuration) (11) :

D. Breillat à D. Rousseau ; Th. Di Manno à C. Sévérino ; P. Gérard à A. Levade ; P. Gervier à A. Bachert ; O. Gohin à F. Hourquebie ; F. Mélin-Soucramanien à X. Philippe ; M. Patin-Heitzman à J. Bonnet ; M.-O. Peyroux-Sissoko à J. Padovani ; S. Surin à Ph. Blacher ; P. Turk à E. Cartier ; M. Verpeaux à A.-M. Le Pourhiet.

#### Membres excusés (sans avoir donné procuration) (1) :

R. Rambaud

### **1. Présentation du Rapport moral pour 2021**

Le Secrétaire général présente le rapport moral pour l'année 2021.

Concernant, d'abord, la vie institutionnelle de l'Association.

Après des années 2019 et 2020 ralenties par la crise sanitaire, l'année 2021 a été l'occasion de commencer à reprendre un rythme de réunions institutionnelles un peu plus soutenu. L'AFDC a ainsi tenu 3 conseils d'administration et 3 Assemblées générales (pour 2019, pour 2020 et

extraordinaire concernant une modification des statuts pour tirer les conséquences de la crise sanitaire sur le rythme des mandats). La liste figure sur le site de l'AFDC.

Au titre des Assemblées générales, F. Hourquebie relève particulièrement l'Assemblée générale du 10 juin 2021 qui a permis l'élection du Collège A des membres du Conseil d'administration. Il s'agissait ici d'une configuration qui a conduit au renouvellement d'un collège du Conseil d'administration (collège A) à l'occasion d'une Journée d'études extraordinaires de l'AFDC et non d'un Congrès, en raison du deuxième report de ce dernier. Ce qui a impliqué une prorogation des mandats en cours d'un an : le mandat pour lequel les membres ont été élus sera de cinq ans, alors que le mandat est normalement de six ans avec renouvellement par moitié. Compte tenu de la prorogation et du report, les membres élus en 2017 auront ainsi bien un accompli mandat de six ans avec un renouvellement prévu en 2023 à l'occasion du Congrès de Toulon. L'article 14 des statuts a été révisé (AG extraordinaire du 20 mai 2021) en ce sens afin de permettre cette élection et la concordance des mandats avec la tenue du prochain Congrès.

Quinze noms ont été présentés pour le renouvellement de la composition du Collège A du Conseil d'administration. Treize membres ont souhaité leur renouvellement. Deux nouveaux membres ont manifesté leur intention de rejoindre le Conseil d'administration et ont adressé des déclarations de candidatures en ce sens : Marthe Fatin Rouge-Stefanini (université Aix-Marseille) et Pauline Türk (université de Nice). Cette liste des quinze noms est approuvée à l'unanimité.

Dans le prolongement, et au titre des Conseils d'administration, le Secrétaire général évoque notamment celui du 2 juillet 2021 qui a permis l'élection du président de l'Association et du Bureau. Il s'agissait ici pour A. Levade de présenter son ultime candidature à la présidence de l'Association. Elle a aussi proposé un Bureau, avec lequel elle souhaiterait travailler, dont la composition est partiellement modifiée puisqu'A. Delcamp, vice-président de l'Association, n'a pas souhaité poursuivre, tout en restant membre du Conseil d'administration. A. Levade a donc présenté le nouveau Bureau avec lequel elle travaillerait si elle était élue. Trois vice-présidents : A.-M. Le Pourhiet (déjà vice-présidente) ; Ph. Blachèr (devenu vice-président après que J. Benetti, nommée rectrice, a suspendu temporairement sa participation à l'Association) ; M. Fatin-Rouge Stefanini, (nouvelle vice-présidente proposée) ; un Secrétaire général, un Trésorier et un président du Conseil scientifique (respectivement F. Hourquebie, X. Philippe et D. Rousseau, qui occupaient tous trois ces fonctions sous les précédents mandats d'A. Levade). La candidature d'A. Levade à la présidence de l'Association ainsi que la nouvelle composition du Bureau ont été adoptées à l'unanimité.

Les réunions des instances en 2021 ont aussi été l'occasion de discuter d'une réforme des modalités électorales au Conseil d'administration et, plus largement, d'une réforme des statuts en vue de les moderniser et de permettre plus d'alternance au sein des instances de

l'Association, l'objectif étant de permettre l'élection du Conseil d'administration lors du Congrès de Toulon en juin 2023 sur la base de statuts rénovés. Une réflexion collective s'est alors organisée dans le cadre d'un groupe de travail composé de membres du Conseil d'administration et du Conseil scientifique, et associant par ailleurs des personnes intéressées, non membres de ces instances. Ce processus d'écriture des nouveaux statuts s'est déroulé en six réunions du groupe de travail, du 10 mars au 26 septembre 2022. Il sera finalisé par la soumission de la proposition arrêtée par le Conseil d'administration du 25 octobre 2022 à l'Assemblée générale extraordinaire de ce jour.

Sur le plan institutionnel toujours, F. Hourquebie rappelle que l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la mise en ligne systématique de tous les compte-rendu de réunions des instances (Assemblée générale, Conseils d'administrations et scientifiques, Groupe de travail statuts), consultables dans la rubrique « Vie de l'Association ».

Enfin, dix demandes d'adhésion ont été soumises au Conseil d'administration (doctorants, enseignants chercheurs, personnalités qualifiées) et ont reçu un accord de ce dernier à l'unanimité, confirmant le rythme des demandes d'adhésion présentées les années précédentes (entre 5 et 10 en général par an).

Concernant les manifestations scientifiques ensuite.

L'année 2021 n'était pas une année d'organisation de Journées décentralisées dans la mesure où, initialement, la tenue du Congrès de l'AFDC était programmée. (JED 2019-202 : « Représentation, gouvernement et système électoraux » ; JED 2022 « Droit constitutionnel et droit administratif »). Il s'est donc agi d'une année de reprise encore timide des activités scientifiques.

Il faut néanmoins souligner la tenue de la Journée d'étude extraordinaire « *Constitution et crise sanitaire* ». Il s'agissait de permettre le déroulement d'un événement scientifique à la place du Congrès de Toulon (reporté à 2023) ; et d'organiser parallèlement à cette manifestation scientifique l'Assemblée générale qui a permis le renouvellement du Collège A du Conseil d'administration. La manifestation s'est déroulée les 10 et 11 juin 2021, en présentiel et à distance. Plusieurs thématiques ont été traitées : les assemblée et la crise sanitaire ; l'exécutif et la crise sanitaire ; les droits fondamentaux et la crise sanitaire ; des expériences étrangères de gestion politique des crises sanitaires.

Par ailleurs, le Congrès aurait dû se tenir en juin 2020. Un premier report avait été envisagé à juin 2021, 2021 devait donc être une année de Congrès et de renouvellement du Conseil d'administration. Et un nouveau report a été décidé à juin 2023.

En plus des différentes manifestations scientifiques dont l'AFDC se fait écho sur son site, certaines d'entre elles sont plus particulièrement labellisées « AFDC » (un peu moins en 2021

que les années précédentes – hors crise – mais il s’agissait juste de la reprise des activités post pandémie). Parmi ces manifestations labellisées, le Secrétaire général relève notamment : « *Le dialogue des doctrines constitutionnelles : vers l’unité transfrontalière du droit constitutionnel* », Rome 28-30 octobre 2021. Colloque franco-italien pour les dix ans de la Commission jeune recherche constitutionnelle (soutien et labellisation AFDC en plus des autres partenaires de la JRC) ; ou encore « *Mouvements révolutionnaires et droit constitutionnel* », Bordeaux, 17 mars 2021.

Enfin, concernant les autres actions menées par l’AFDC.

F. Hourquebie revient principalement sur le site internet de l’Association. En 2021, il indique que l’Association a poursuivi la construction du site, parallèlement à la mise à jour des informations. Cette année a notamment été l’occasion d’implanter dans le site la liste des membres de l’AFDC qui jusqu’à présent est gérée via un fichier excel. L’idée est donc de permettre à chaque membre, sur la base d’un mail qu’il recevra de l’AFDC, d’ouvrir un compte, d’actualiser ses données personnelles régulièrement et de payer son adhésion via cet espace membre. La mise en œuvre de cette idée a été plus compliquée que prévue et le temps nécessaire à y consacrer difficile à trouver dans des agendas toujours très surchargés. Plusieurs ajustements sont alors intervenus avec Wagaia, l’entreprise qui a conçu le site, pour essayer de répondre au plus près aux attentes de l’AFDC. Il a ensuite fallu faire plusieurs tests sur cette procédure, pour vérifier la faisabilité et la fonctionnalité. Beaucoup de temps a été consacré à la stabilisation de cette procédure qui est destinée, pour l’avenir, à normalement faciliter la gestion des adhésions même si elle nécessite un gros travail de suivi en back office au moins pour le premier lancement de l’appel à cotisation.

Le Secrétaire général indique espérer pouvoir lancer un appel de cotisation via cette procédure dans le courant 2022. C’est la raison pour laquelle un tutoriel recensant le plus simplement possibles les étapes et actions à mener a été adressé à tous les membres avec la convocation aux Assemblées générales.

A l’issue de la présentation, aucune question n’est soulevée. Le Rapport moral est mis aux voix :

Contre : 0

Procurations contre : 0

Abstentions : 0

Procurations abstentions : 0

Le Rapport moral pour l’année 2021 est adopté à l’unanimité des membres présents et représentés.

## **2. Présentation du Rapport financier pour 2021**

Le Trésorier, X. Philippe, présente le Rapport financier pour 2021.

Au titre des recettes, il indique que l'année 2021 a continué à être pour les finances de l'Association comme pour le reste des activités marquée par les effets de la crise sanitaire du Covid-19 : ce qui a empêché de mener à bien nombre d'activités programmées. Et qui justifie un Rapport financier court compte tenu de la faible activité de l'Association. Compte tenu de la faiblesse de l'activité scientifique génératrice de dépenses, il a été décidé par le Conseil d'administration de l'Association de suspendre également l'appel à cotisation pour 2021 en raison de cette situation. La vie scientifique de l'AFDC ne justifiait pas, en effet, un appel à cotisations pour des activités qui n'ont pas pu être menées, notamment le Congrès triennal programmé initialement en 2020 à Toulon. En raison de la pandémie et de ses suites ainsi que du choix des instances de l'Association, les recettes ont donc été nulles en cette année 2021.

Au titre des dépenses, le Trésorier présente les principaux postes :

<b>DEPENSE</b>	<b>MONTAT</b>
Règlement Facture hébergement site Internet Wagaia	300 €
Cotisation annuelle Assurance MAIF	109,70 €
Frais fonctionnement bureau	69 €
Total	478,70€

Le Trésorier relève que les dépenses relativement minimales n'ont évidemment pas été compensées par des recettes annuelles. Le solde du compte bancaire de l'Association le permettait.

Par ailleurs, et pour mémoire, la somme de 5000 € avait été versée par le Sénat en vue de publier un ouvrage regroupant les notes et analyse de Léo Hamon, en hommage au grand juriste qu'il fût. Cette somme a été affectée à l'objet pour laquelle elle avait été versée à l'AFDC en tant que partenaire du projet.

Enfin, le Trésorier rappelle que les cotisations n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années maintenant. Il serait souhaitable que le Conseil d'administration évoque la question de façon à remonter des finances qui sont aujourd'hui basses en raison des deux années

précédentes. La situation des deux dernières années doit donc cesser en 2022 pour laquelle un appel à cotisation est lancé.

La Présidente met aux voix le Rapport financier :

Contre : 0

Procurations contre : 0

Abstentions : 0

Procurations abstentions : 0

Le Rapport financier pour l'année 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **3. Programmation scientifique**

D. Rousseau, président du Conseil scientifique, rappelle la place de cette instance et son rôle consultatif. Il souligne son rôle dans l'organisation des Journées décentralisée et précise qu'il est demandé à des collègues de rédiger la problématique retenue pour ensuite la discuter en Conseil scientifique et la valider en Conseil d'administration. Il rappelle également que si aucune Journée décentralisée n'a eu lieu en 2021, huit ont en revanche été organisées en 2022.

A. Levade indique avoir reçu un message de S. Benzina indiquant que Poitiers souhaiterait organiser le prochain congrès de l'AFDC. La demande sera transmise à la prochaine équipe aux fins de discussion en Conseil d'administration.

B. Mathieu revient sur le rôle de l'AIDC et la présence de l'AFDC au sein de l'Association internationale. Après B. Mathieu, c'est X. Philippe qui a été élu à Johannesburg pour représenter l'AFDC au sein de l'AIDC. B. Mathieu revient sur le thème à retenir pour l'organisation de la prochaine Table ronde à laquelle l'AFDC s'est engagée. Il s'interroge aussi sur le devenir e la trilatérale (entre les associations française, italienne et espagnole).

A. Levade rappelle qu'en Conseil d'administration et Conseil scientifique du 13 décembre 2021 le principe de l'organisation de la table ronde de l'AIDC en France avait été acté. X. Philippe indique qu'à l'occasion de la première réunion du Comité exécutif, il a proposé une tenue en janvier 2024. X. Philippe rappelle qu'à Sienne, la Table ronde a porté sur le principe d'égalité. Il importe de transmettre une proposition au Bureau de l'AIDC dans les trois mois. Il indique enfin que l'AIDC ne contribue pas au financement de la Table ronde. A Levade propose alors de mettre à l'ordre du jour des prochains Conseils d'administration et scientifique le thème de la Table ronde.

Enfin, au sujet des rencontres trilatérales, la Présidente de l'Association rappelle que la dernière manifestation française avait été organisée par F. Hourquebie à Bordeaux, suivie

d'une à Capri. Elle indique que les associations italienne et espagnole sont partantes pour relancer ce format.

#### **4. Préparation du Congrès de Toulon**

Th. Di Manno indique que le Congrès a été classé par la Commission recherche de l'université de Toulon, ce qui permet d'obtenir le financement envisagé. Un mail a été envoyé fin mai aux responsables d'ateliers pour l'actualisation de leur grille dans la perspective de la réouverture du site. Pour les communications déjà déposées, le plus simple est d'écrire à tous ceux qui s'étaient déjà manifesté afin de leur demander si leur communication est maintenue et s'ils souhaitent l'actualiser.

Aucune question diverse à l'issue de ces échanges.

La séance est levée à 10h35.